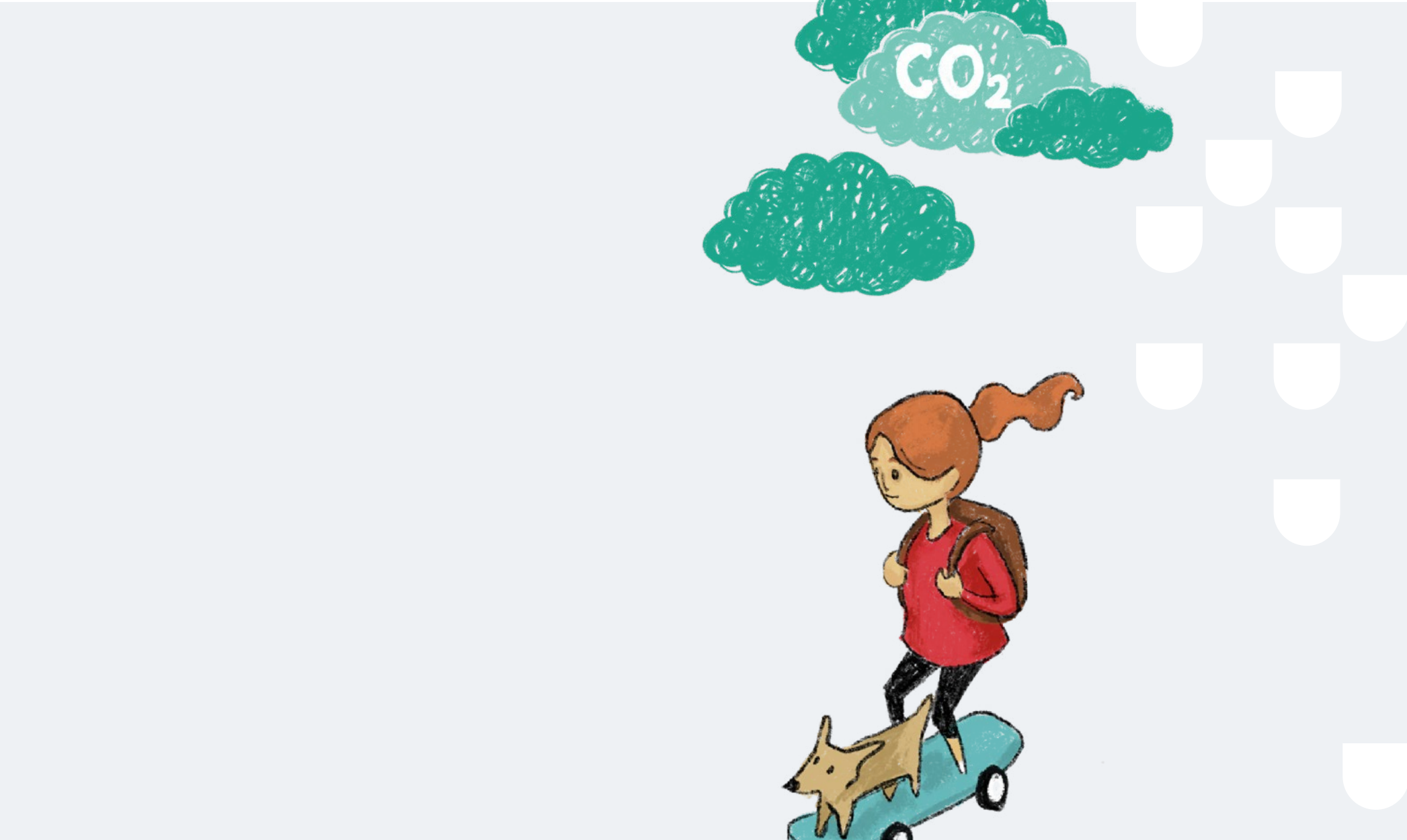


Rapport d'activités 2022





Éditorial 2022

Ensemble, on est plus fort!

En 2022, la nouvelle organisation de Région Morges a fait ses preuves. Elle a permis aux membres des Municipalités des 10 Communes de travailler à l'unisson, afin d'établir le programme de législation de notre association.

Nul doute que pour agir ensemble, il est nécessaire de s'appropriier les objectifs communs et de respecter les réalités spécifiques de chacune de nos communes. Cela nécessite du temps et des échanges, un investissement indispensable pour permettre l'adhésion et renforcer les liens qui nous unissent au-delà d'un territoire limitrophe.

Les comités de politique régionale mobilité, urbanisme, environnement ont également permis une meilleure coordination entre les communes. En effet, les projets spécifiques de Région Morges sont ainsi portés par les personnes en charge de ces politiques au niveau communal, ce qui renforce l'ancrage local et la collaboration avec les services communaux concernés. Région Morges s'engage comme un partenaire fiable aux côtés des communes, mettant son expertise au profit des projets régionaux indispensables au développement de notre territoire.

C'est ainsi que le programme de Région Morges a été validé à l'unanimité des Communes membres. Au nom du comité, j'aimerais remercier chaleureusement l'engagement de toutes les personnes qui ont permis l'élaboration de cette stratégie, la direction technique de Région Morges, les experts mandatés, ainsi que les Municipalités.

Ensemble, pour relever les défis d'un territoire fortement sollicité

Les attentes de notre population en terme de qualité de vie sont élevées, alors que notre territoire est soumis à des fortes pressions, telles que la densification pour offrir des logements en suffisance, le besoin d'infrastructures pour travailler et réaliser ses loisirs, des axes de mobilité performants ou encore des espaces verts propice à la détente.

De plus, nos actions doivent prendre en considération les enjeux liés au climat. En effet, nos ressources sont limitées et il s'agit de développer des projets durables en pensant aussi aux générations suivantes et à nos enfants. En effet, il appartient aux communes de donner une réponse cohérente en matière d'aménagement du territoire, cela nécessite une action à l'échelle régionale.

Notre objectif est de dessiner les contours de la région de demain en valorisant nos atouts pour satisfaire les besoins de la population et l'inviter à s'engager à nos côtés.

C'est pour toutes ces raisons que Région Morges a choisi d'articuler son programme de législation autour de la transition écologique. Les thématiques abordées correspondent pleinement aux missions de Région Morges, comme en témoigne le rapport d'activités que vous tenez entre vos mains.



Mélanie Wyss

Vice-présidente de Région Morges
et Syndique de Morges

Programme de législature sur la transition écologique

L'année 2022 a permis de consolider la réorganisation de Région Morges avec l'élaboration d'un programme de législature en faveur de la transition écologique.

Validé à l'unanimité par les 10 Municipalités en septembre 2022, ce programme permet de compléter efficacement les nombreuses initiatives communales en cours (notamment plans climat, PECC, Horizon 2026 et Cité de l'Energie) grâce à une stratégie et des objectifs ambitieux dans les domaines de la mobilité, l'urbanisme, l'environnement et l'énergie.

En effet, l'aménagement du territoire, cœur des missions de Région Morges, est un levier majeur pour limiter les émissions des gaz à effet de serre et s'adapter aux dérèglements climatiques qui vont s'intensifier ces prochaines années.

Cette démarche, une première à cet échelon dans le Canton de Vaud, s'est déroulée sur un an, jalonnée d'ateliers entre les élus communaux et régionaux, la direction technique de Région Morges et des experts. Elle a permis de dessiner le futur visage de la région morgienne.

PROGRAMME DE LÉGISLATURE DE RÉGION MORGES

Rue Dr. Yersin 1
1110 Morges

Tél. +41 21 546 85 13
info@regionmorges.ch

www.regionmorges.ch



10 communes unies pour la transition écologique



Le programme se décline à travers 5 principes



Une région conjuguant dynamisme et valeurs écologiques

Coordonner développement de quartiers d'habitation, d'activités économiques et desserte en mobilité douce et transports publics reste l'objectif majeur de l'agglomération Lausanne-Morges, dont Région Morges est l'un des principaux partenaires.

Ainsi nombre d'habitants et d'usagers de la région bénéficient d'infrastructures pour une mobilité durable.



Une région apaisée

Renforcer la présence de services et de commerces de proximité dans les 10 localités, créer 30 km d'aménagements mobilité douce, fluidifier la circulation des bus avec 100% des carrefours à feux équipés de priorité bus, c'est ce que prévoit Région Morges d'ici 2026... bref une région plus calme avec moins de trafic!



Une région résiliente

Un territoire plus frais, plus vert, adapté aux précipitations brutales et aux périodes de sécheresse, c'est ce que Région Morges vise avec trois fois plus d'arbres en 2050 et 400 mètres de cours d'eau remis à ciel ouvert dès 2026.



Une région pleine de ressources et d'énergie

Soleil, géothermie, agriculture, la région morgienne est dotée de toutes les ressources pour une production et une consommation durables. D'ici 2030, il faudrait installer 39'000 m²/an de panneaux solaires pour profiter pleinement d'une énergie durable et locale et assainir annuellement 2,5% du parc bâti régional pour limiter les besoins en chauffage des bâtiments. Valoriser les espaces agricoles de la région est aussi au programme!



Un territoire force de proposition

Se former, s'informer et informer, engager les bons experts, diffuser la culture de la transition écologique, Région Morges s'engage à trouver et proposer les meilleures solutions en urbanisme, mobilité et environnement pour atteindre ses objectifs!

Urbanisation

Plusieurs projets de quartier d'habitation ont été développés dans la région morgienne pour répondre aux objectifs de la politique des agglomérations fédérales de concentrer les habitants dans les secteurs les mieux desservis en transports publics.

Certains ont pu être réalisés, d'autres ont été abandonnés. Région Morges a donc mandaté un bureau pour faire une analyse détaillée du marché du logement dans la région pour aider les communes à mieux identifier les besoins en termes de développement.



Une région très dynamique et attractive

Malgré une légère détente du marché du logement à l'échelle cantonale, la situation dans la région morgienne reste très tendue. Outre sa position dans l'agglomération Lausanne-Morges, elle est en effet extrêmement attractive grâce à ses paysages, ses villages, la centralité de Morges, son dynamisme économique et sa proximité des Grandes Ecoles.

Ce dynamisme et cette attractivité se traduisent par une croissance démographique et en emplois supérieure à la moyenne cantonale.

Une pénurie en logement qui perdure

Parallèlement, son taux de vacance en logement reste très bas, atteignant à peine 0,7% en 2021 (échelle cantonale 1,4%) malgré un taux de croissance annuel du parc de logements supérieur (1,7%) à la moyenne cantonale (1,3%). Actuellement on ne compte que 146 logements vacants sur 20'294 au total dans les 10 communes.

La pression foncière et démographique étant très forte, la pénurie risque de s'aggraver dans les années à venir.

Un territoire avec beaucoup de potentiel

Le territoire est peu densément bâti: près de 50% de la zone à bâtir est affectée en habitation de très faible densité, contre 1% du territoire affecté en forte densité. 40% du parc de logements est sous occupé (2 pièces de plus que la taille du ménage) et 68% des maisons individuelles sont sous-occupés.



URBANISATION

Projet de territoire

Accompagnement du développement vers l'intérieur



Agglomération (PALM)

Stratégie de gestion des zones d'activités



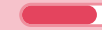
Logement

Diagnostic



Espaces publics

Identification du réseau



Méthodologie d'analyse



= État d'avancement au 31.12.2022
 = Progression (2021 / 2022)

Profil socio-démographique

On constate un vieillissement important de la population, les seniors représentant 25% de la population contre 16% de jeunes (- de 40 ans). La région se caractérise par contre par une part importante de familles (37%), part plus importante que dans le reste de l'agglomération.

Enfin, on peut noter qu'avec l'augmentation des prix du foncier tout une branche de la population peine à se loger dans la région, notamment les jeunes et les seniors célibataires.

A ce jour, les communes disposent de peu de leviers efficaces pour améliorer la situation :

- La révision des PACom (Plans d'affectation communaux) permet aux communes sises dans l'agglomération d'augmenter les droits à bâtir dans certains secteurs, encourageant ainsi la réalisation de logements.
- La sensibilisation des propriétaires privés sur le potentiel de leur terrain ou l'aménagement de leur villa en plusieurs appartements sont d'autres leviers encourageant une densification dite « douce », puisqu'elle ne remet pas en cause le bâti existant.



Mobilité

L'année 2022 fut une année faste pour la Voie verte d'agglomération!

Si le travail a été, et reste complexe pour réaliser cet ouvrage sur pas moins de six de nos dix communes, des tronçons n'avaient pas encore fait l'objet d'études détaillées d'aménagement.

Cette infrastructure étant stratégique pour l'avenir de notre région, le Comité de politique régionale « Infrastructures & Mobilités » et l'Assemblée des Syndics de Région Morges ont donné leur aval à un financement et un pilotage régional d'études d'avant-projet en traversée de St-Prex et de Préverenges.



Parallèlement à ces mandats pilotés par la Région, les travaux se sont poursuivis sur les autres tronçons, permettant d'atteindre prochainement le niveau requis pour une mise à l'enquête publique de la partie Ouest de la Voie verte. Parmi les grandes avancées de 2022, notons en particulier :

- **La traversée de St-Prex**, sur laquelle une rue cyclable devrait voir le jour mi-2024 ;
- **La liaison entre St-Prex et Morges**, le long de la route cantonale, dont la mise à l'enquête aura lieu en juin 2023 ;
- **La traversée de Morges**, faisant l'objet d'une demande de crédit d'étude de CHF 600'000.- pour élaborer un projet ambitieux et très qualitatif ;
- **La traversée de Préverenges**, où le niveau d'étude atteint permettra son inscription au prochain projet d'agglomération et son subventionnement par la Confédération.

Nous entrons donc (enfin) dans une étape importante et concrète de ce projet.



Chemin de la Moraine à St-Prex – Aménagement proposé



INFRASTRUCTURES

Voie verte d'agglomération et requalifications associées

St-Prex	<input checked="" type="checkbox"/>	2025
RC1 – Morges-St-Prex	<input checked="" type="checkbox"/>	2025
Morges	<input checked="" type="checkbox"/>	2025
RC1 – Morges-Venoge	<input checked="" type="checkbox"/>	2025
Préverenges	<input checked="" type="checkbox"/>	2028
RC79 – Préverenges-Denges	<input checked="" type="checkbox"/>	2028
Denges	<input checked="" type="checkbox"/>	2028

Autres infrastructures majeures

RC80 – Lonay-Echandens	<input checked="" type="checkbox"/>	2026
Avenue de Plan (Morges)	<input checked="" type="checkbox"/>	2025
Jonction Morges-Ouest	<input checked="" type="checkbox"/>	2030
Jonction Ecublens (nouvelle)	<input checked="" type="checkbox"/>	2025
Liaison de mobilité douce Gracieuse (Morges-Lonay)	<input checked="" type="checkbox"/>	2023
Terminus MBC de Tolochenaz-Plantaz (ligne 701)	<input checked="" type="checkbox"/>	2022
Chemin de Prellionnaz (Morges)	<input checked="" type="checkbox"/>	2025
Place Dufour et contresens bus rue de la Gare (Morges)	<input checked="" type="checkbox"/>	2025

<input type="checkbox"/> Étude préliminaire	<input type="checkbox"/> Avant-Projet	<input type="checkbox"/> Étude projet
<input type="checkbox"/> Enquête	<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> 20XX Echéance



MOBILITÉ

Gestion de la mobilité

Est morgien - Réglementation de la circulation sur chemins agricoles	<input checked="" type="checkbox"/>	2022
--	-------------------------------------	------

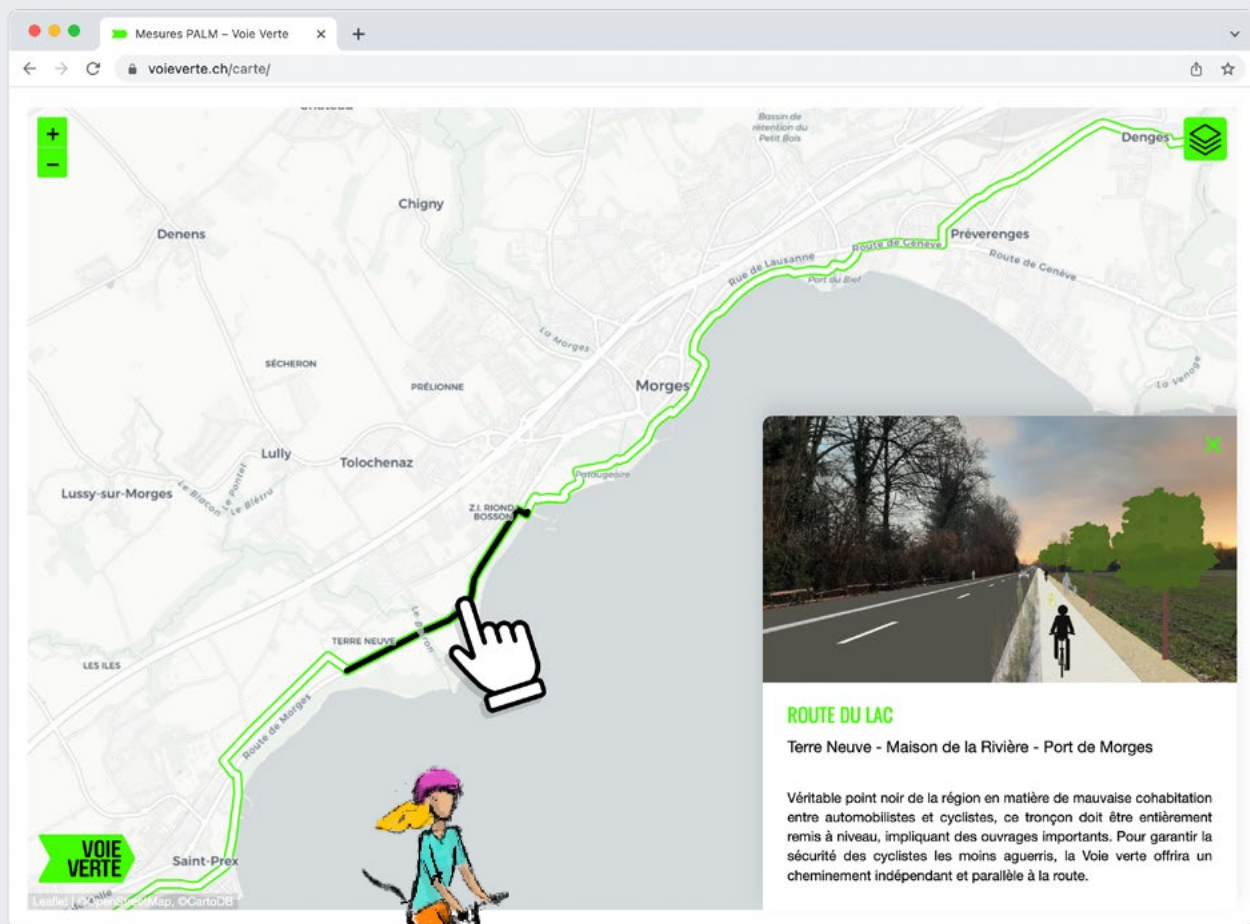
Réseau de transports publics urbain

Mise en place du nouveau réseau	<input checked="" type="checkbox"/>	2022
Prise en compte des bus aux carrefours	<input checked="" type="checkbox"/>	2023
Information voyageurs aux arrêts	<input checked="" type="checkbox"/>	2023
Charte d'aménagement des arrêts	<input checked="" type="checkbox"/>	2022
Suivi des performances du réseau (indicateurs)	<input checked="" type="checkbox"/>	2023

Outils de suivi

Comptages multimodaux 2021	<input checked="" type="checkbox"/>	2022
Suivi de la mobilité régionale	<input checked="" type="checkbox"/>	2023

<input type="checkbox"/> Stratégie	<input type="checkbox"/> Opérationnel	<input type="checkbox"/> Validation
<input type="checkbox"/> Mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Terminé	<input type="checkbox"/> 20XX Echéance



Afin de vous informer et de vous permettre de suivre son avancement, nous avons produit une carte interactive consultable à tout moment sur notre plateforme www.voieverte.ch/carte.

Cette carte présente, pour chacun des tronçons faisant l'objet d'un « projet partiel » :

- L'itinéraire suivi par la Voie verte
- Un bref descriptif du projet partiel et une illustration de son principe d'aménagement
- Les dates prévues pour le début des travaux et la mise en service du tronçon
- Le(s) maître(s) de l'ouvrage

Ces informations restent bien malheureusement sujettes à certains aléas, dont le résultat des enquêtes publiques ainsi que des travaux des différentes assemblées parlementaires devant accorder les crédits de réalisation des aménagements. Nous les actualiserons dès que les circonstances l'imposeront.

Vous l'aurez compris, tout n'est pas encore réglé, mais ça roule de mieux en mieux !

Energie et climat

Au niveau communal et régional, la transition énergétique et climatique s'appuie sur deux piliers principaux.

D'une part, la participation du territoire aux efforts de réduction des gaz à effet de serre et d'autre part, la mise en place d'une stratégie et de mesures susceptibles d'atténuer l'impact du changement climatique.

Depuis plusieurs années, Région Morges et ses communes partenaires ont entrepris des démarches pour se doter de stratégies et d'outils adaptés.

En 2022, l'accent a été principalement mis sur la validation d'une planification énergétique territoriale et l'élaboration de plans climats communaux.



Planification énergétique territoriale

En mars 2022, les communes de la région morgienne, ont validé la planification énergétique territoriale de l'agglomération Lausanne-Morges.

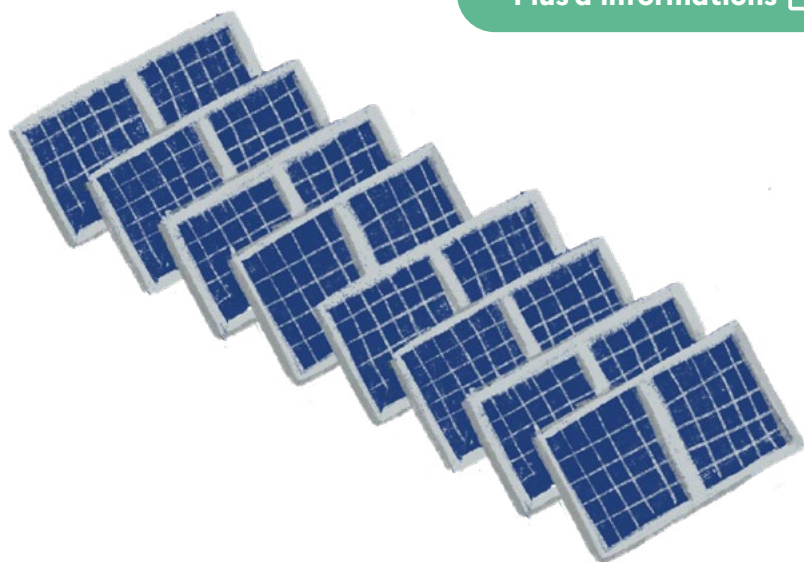
Elaboré sous la conduite de la Direction Générale de l'Environnement, ce document détaille l'état actuel de la consommation d'énergie sur le territoire des 26 communes qui composent l'agglomération. Il précise également les leviers et les mesures qui permettront de maîtriser voire de réduire la consommation d'énergie dans le futur, tout en prenant en compte le développement, et d'augmenter la part d'énergie renouvelable de provenance locale.

Parmi les mesures envisagées, on peut notamment citer le développement du chauffage à distance, la mise en place d'un programme d'accompagnement pour l'assainissement énergétique de bâtiments dans des secteurs spécifiques, ou encore le soutien au développement massif de la production solaire photovoltaïque.

Pour les communes de la région morgienne, l'atteinte des objectifs fixés passera, par exemple, par la pose annuelle de 39'000 m² de panneaux solaires sur les bâtiments.

Les mesures identifiées seront mises en œuvre par les différents partenaires de l'agglomération, dont les communes avec le soutien de Région Morges.

Plus d'informations 



ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

Energie & Climat

Plans Energie et Climat Communaux



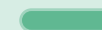
Qualité des sols

Indice de qualité des sols – Phase 2

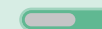


Plan d'action biodiversité

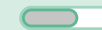
Charte des Jardins – Promotion 2022



Entretien différencié des espaces verts – Plans d'entretien sur sites pilotes



Hirondelles, martinets, chauves-souris – Cartographies



Perséides – Action d'extinction de l'éclairage public 2022



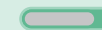
Biodiversité et infrastructures

Voie verte – Itinéraire complet – Notice biodiversité





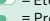
Projet territorial agricole et viticole

Sensibilisation et information sur l'agriculture locale – Signalétique Est morgien



Planification de sites pour l'installation de serres et tunnels fixes – Est morgien



 = État d'avancement au 31.12.2022
 = Progression (= 2021 /  2022)

Plans climats communaux

Les plans climats étant des outils facultatifs et de compétence communale, chaque commune de Région Morges est libre de choisir l'approche qu'elle juge la plus appropriée. La Ville de Morges a ainsi choisi d'élaborer un plan climat ambitieux qui coordonnera les efforts de son administration alors que la Commune d'Echandens a préféré intégrer les enjeux climatiques dans le cadre d'un Agenda 2030.

De son côté, Région Morges a proposé la réalisation de Plans Energie et Climats Communaux (PECC) coordonnés. Cette démarche visait à soutenir les petites et moyennes communes en utilisant les outils et le soutien mis à disposition par les services

cantonaux. Les communes de Denges, Echichens, Lonay, Lully et Tolochenaz ont ainsi travaillé ensemble pour élaborer chacune un plan climat qui sera validé et publié début 2023.

Dans le cadre de cette démarche, Région Morges a pris en charge le suivi administratif et technique du mandat. L'association soutiendra également, ou prendra en charge, la mise en œuvre de certaines mesures d'intérêt régional.

Les représentants des communes rassemblés en groupes de travail pour l'élaboration des mesures d'intérêt régional dans la lutte contre le changement climatique

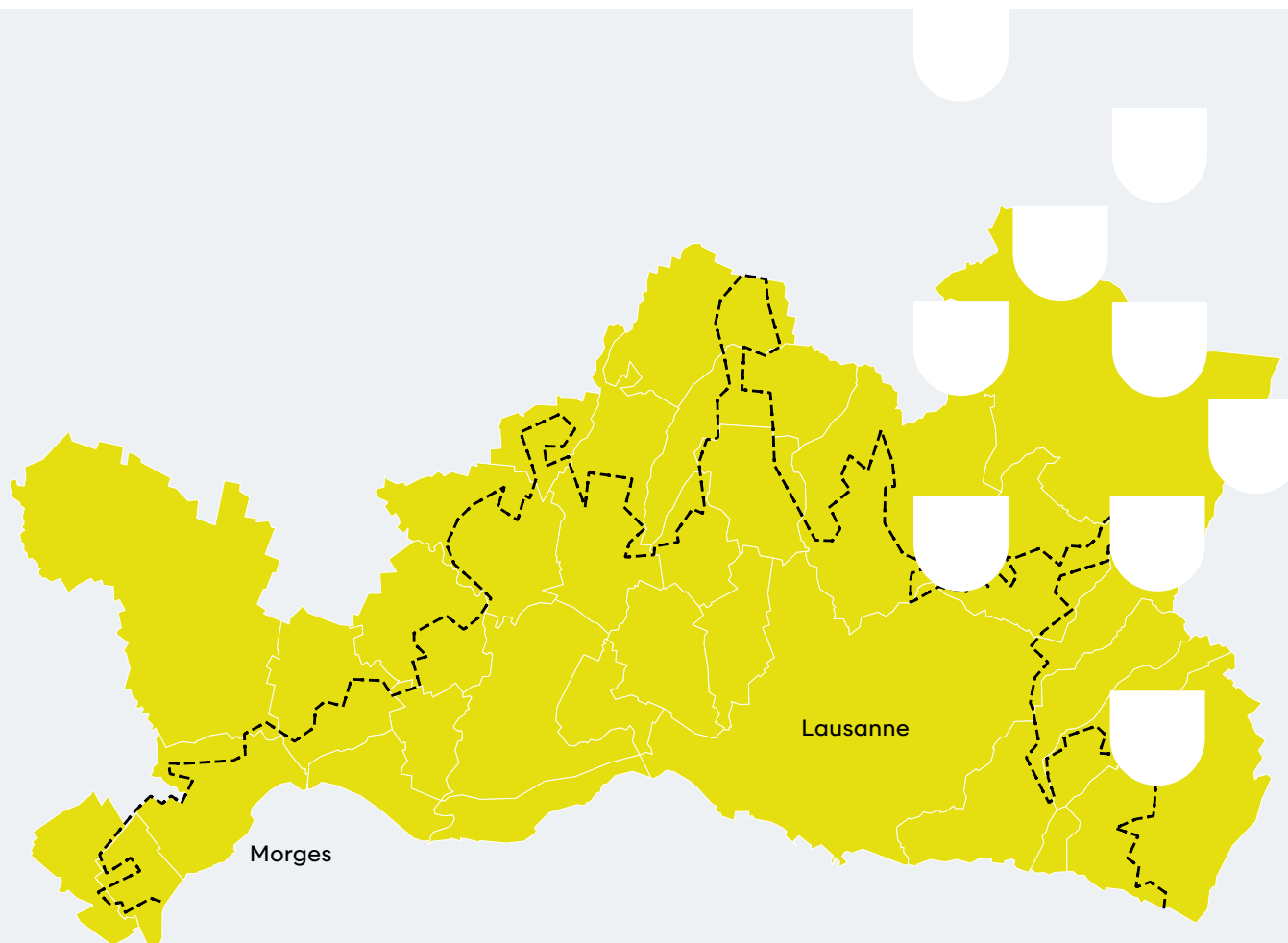


PALM

Le Comité de pilotage du PALM a décidé de déposer un projet d'agglomération de 5^{ème} génération (PA5) en mars 2025 afin d'obtenir des cofinancements fédéraux pour des projets de mobilité nécessaires au développement durable de l'agglomération.

Les différents secteurs de l'agglomération, dont Région Morges, et plusieurs services cantonaux travaillent donc activement à la réalisation du projet d'agglomération de 5^{ème} génération.

Celui-ci doit être composé d'un volet stratégique qui est composé de 4 thématiques: urbanisation, mobilité, paysage, environnement, et d'un volet opérationnel composé de mesures de mise en œuvre, notamment de projets de mobilité qui sont susceptibles d'obtenir entre 30 et 50% de financements fédéraux.



L'agglomération n'est pas un échelon institutionnel supplémentaire. Seul le Canton et les communes ont des compétences légales en termes d'aménagement du territoire. Le plan d'agglomération 2025 sera donc validé par les 26 Municipalités de l'agglomération Lausanne-Morges et le Conseil d'Etat. Comme toute planification, il devra être conforme au Plan Directeur Cantonal en vigueur.

Il visera à donner une image cohérente des différents projets en cours dans les communes, notamment en matière d'urbanisme (Plan d'affectation, Plan d'affectation communal) et en matière de mobilité (projets routiers, transports publics).

Dans la région morgienne, l'un des enjeux majeurs est l'obtention de financements fédéraux supplémentaires pour les projets de mobilité douce, notamment le tronçon Est de la Voie verte entre Préverenges et Denges.

L'amélioration du réseau de transports publics en renforçant sa connexion avec l'ouest lausannois et le développement d'une flotte fonctionnant à l'hydrogène ou à l'électricité sont également des défis de taille et pourront bénéficier de financements fédéraux.



État de la mise en œuvre

Mesures abandonnées / reportées et nouvelles mesures

En 2022, la Ville de Morges a procédé à une mise en cohérence des différentes mesures inscrites dans le projet d'agglomération Lausanne-Morges, en lien avec les priorités de son programme de législation. La Municipalité a été contrainte d'abandonner la création de voies bus sur l'avenue Monod (17.RM.01.02), ne pouvant empiéter sur les surfaces d'assolement attenantes, ainsi que l'élargissement de l'avenue de Peyrolaz pour la mobilité douce (4c.RM.150.02).

Elle a également dû reporter plusieurs mesures importantes, notamment la réalisation de voies bus sur l'avenue Louis de Savoie (12a.02.RM.09), la requalification de RC1 (5a.RM.01.01 et 5a.RM.01.02), la réalisation de la future gare routière pour les bus régionaux au nord des voies CFF (21.RM.02.02) ou encore la création d'un passage sous-voie traversant à l'est des quais (4d.RM.07), pour des raisons de priorités financières. Les mesures reportées seront à nouveau proposées à la Confédération pour un cofinancement dans le cadre du PALM 2025 et seront réalisées entre 2028 et 2032, soit lors de la prochaine législature.

Les cofinancements liés à ces mesures bénéficieront à d'autres projets plus avancés comme la priorisation des bus aux carrefours.



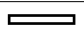
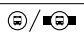


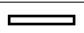
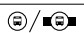



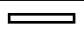
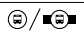

Mesures engagées et finalisées en 2022

Au niveau de la gare de Morges, les travaux de réaménagement de la rue de la gare, de la rue centrale et de la rue du Sablon ont débuté en 2022. Ils permettront à la Ville de bénéficier d'un cofinancement fédéral d'environ CHF 955'000.- (hors taxes et renchérissement). Un terminus pour la ligne MBC 701 a également été réalisé à la Plantaz à Tolochenaz (12a.02.RM.11.02, 12a.02.RM.250).

Ces mesures s'inscrivent dans la réorganisation du réseau de bus TPM, entrée en vigueur début juillet. La sécurisation pour les piétons et les vélos et la pose d'un éclairage public sur le pont de la Gracieuse à Lonay (4c.05.RM.01) a par ailleurs été finalisée en 2022.

[État des lieux détaillé](#) 

Bilan financier des mesures de la région morgienne

PALM 2007	COÛTS DES MESURES *	COFINANCEMENTS ESTIMÉS *	COFINANCEMENTS REÇUS **
 Mobilité douce: développement du réseau	5'589'539.- CHF	1'761'436.- CHF	918'757.- CHF
 Mobilité douce: franchissements	4'310'000.- CHF	1'275'614.- CHF	602'294.- CHF
 Requalification multimodale d'axes routiers	22'292'154.- CHF	3'068'536.- CHF	- CHF
 Aménagements pour les transports publics	11'093'694.- CHF	3'952'300.- CHF	2'066'377.- CHF
	43'285'387.- CHF	10'057'886.- CHF	3'587'428.- CHF
PALM 2012			
 Mobilité douce: développement du réseau	11'320'000.- CHF	619'600.- CHF	- CHF
 Mobilité douce: vélo-station (gare de Morges)	1'800'000.- CHF	630'000.- CHF	- CHF
 Requalification multimodale d'axes routiers	18'000'000.- CHF	- CHF	- CHF
 Aménagements pour les transports publics	10'000'000.- CHF	- CHF	- CHF
 Interfaces et espaces publics des gares	4'927'462.- CHF	1'650'000.- CHF	822'828.- CHF
	46'047'462.- CHF	2'899'600.- CHF	822'828.- CHF
PALM 2016			
 Mobilité douce: développement du réseau	10'347'245.- CHF	3'528'867.- CHF	54'196.- CHF
 Mobilité douce: franchissements	843'277.- CHF	217'500.- CHF	- CHF
 Requalification multimodale d'axes routiers	1'418'116.- CHF	502'700.- CHF	433'126.- CHF
 Aménagements pour les transports publics	1'854'000.- CHF	649'000.- CHF	- CHF
 Interfaces et espaces publics des gares	1'736'900.- CHF	607'000.- CHF	- CHF
	16'199'538.- CHF	5'505'067.- CHF	487'322.- CHF
Total général	105'532'387.- CHF	18'462'553.- CHF	4'897'578.- CHF

* Hors TVA et renchérissement

** TTC

État d'avancement (code couleur)

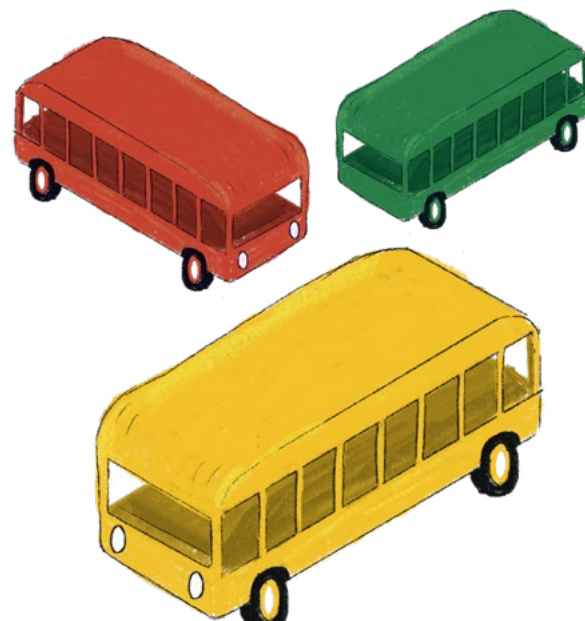
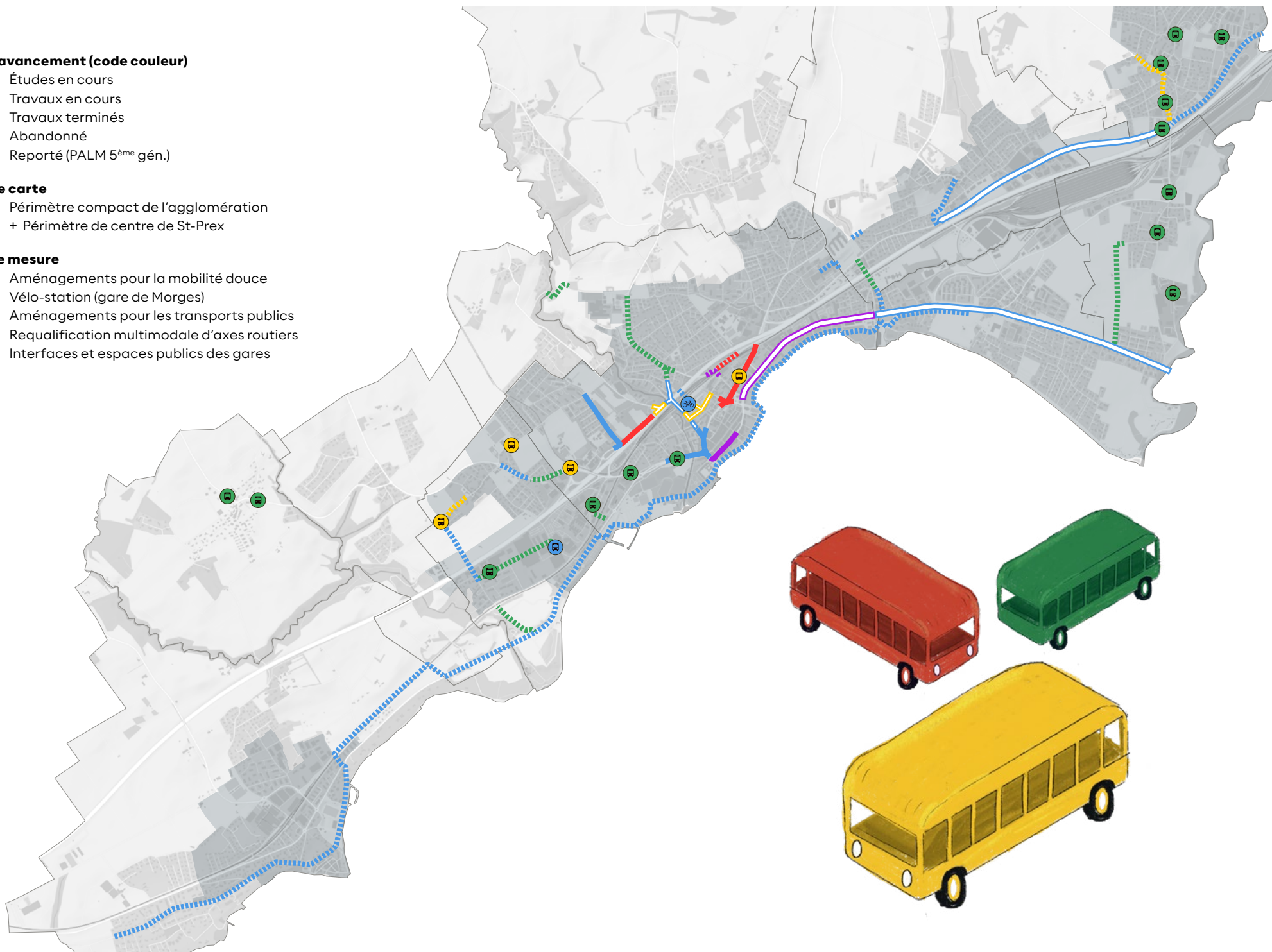
- Études en cours
- Travaux en cours
- Travaux terminés
- Abandonné
- Reporté (PALM 5^{ème} gén.)

Fond de carte

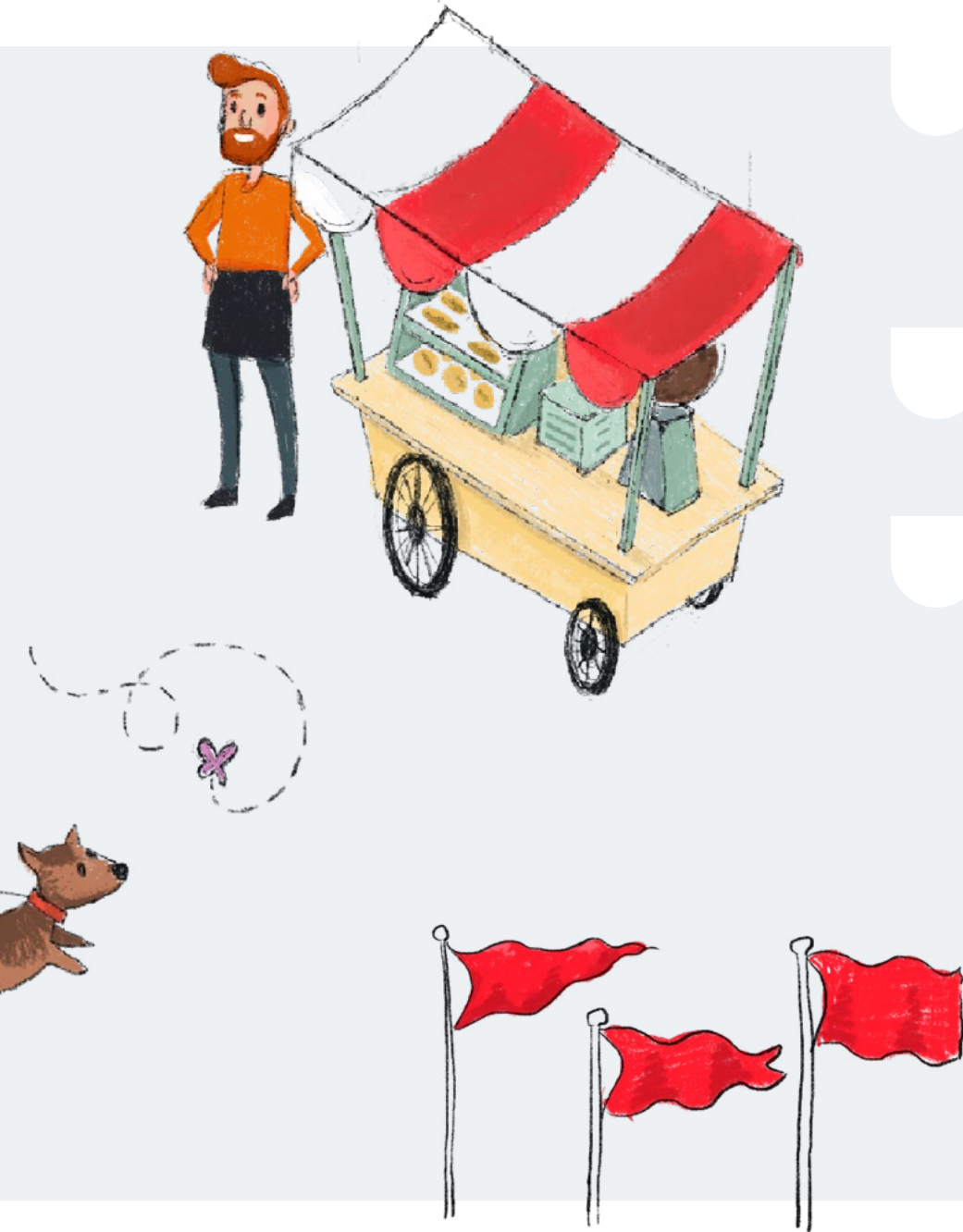
- Périmètre compact de l'agglomération
- + Périmètre de centre de St-Prex

Type de mesure

- Aménagements pour la mobilité douce
- B Vélo-station (gare de Morges)
- B Aménagements pour les transports publics
- Requalification multimodale d'axes routiers
- Interfaces et espaces publics des gares



Rapport de gestion





Direction

La Direction de Région Morges se situe à Morges, rue Dr Yersin 1. Les postes du bureau de Région représentent 3.2 EPT. Ils sont occupés par Charlotte Baurin, directrice (90 %), Guillaume Raymondon, ingénieur territorial (80 %). Jean-Christophe Birchler, ingénieur en transport et mobilités (70 %) et Carine Staub, assistante administrative (80 %). Florian Stadler est venu compléter l'équipe, en tant que stagiaire puis auxiliaire (80 % - 100 %) pour la mise en place d'un observatoire territorial.

Comité

Le comité s'est réuni 7 fois durant l'année 2022. Ses tâches consistent essentiellement à assurer la gestion des affaires courantes et la collaboration avec les entités voisines, notamment dans le cadre de la conduite partenariale du PALM, de représenter l'Association et de préparer les séances de l'Assemblée des Syndics.

Assemblée des Syndics

L'Assemblée des Syndics s'est réunie 4 fois durant l'année 2022. Elle assure la responsabilité du pilotage de l'Association. Elle valide les politiques thématiques, les projets régionaux et leur plan de financement, définit la politique de communication, pilote la veille territoriale, valide le budget et les comptes.



Comités de politique régionale (COPOL)

3 comités de politique régionale se réunissent régulièrement pour les thématiques principales de l'association

En 2022, le COPOL Urbanisation, le COPOL Mobilité et le COPOL Environnement se sont tous réunis 4 fois.

Les COPOL définissent les politiques thématiques régionales, pilotent les projets stratégiques régionaux et les plans financiers correspondant, définissent les missions des groupes de travail en liens avec les projets régionaux et soumettent les décisions au Comité et à l'Assemblée des Syndics.

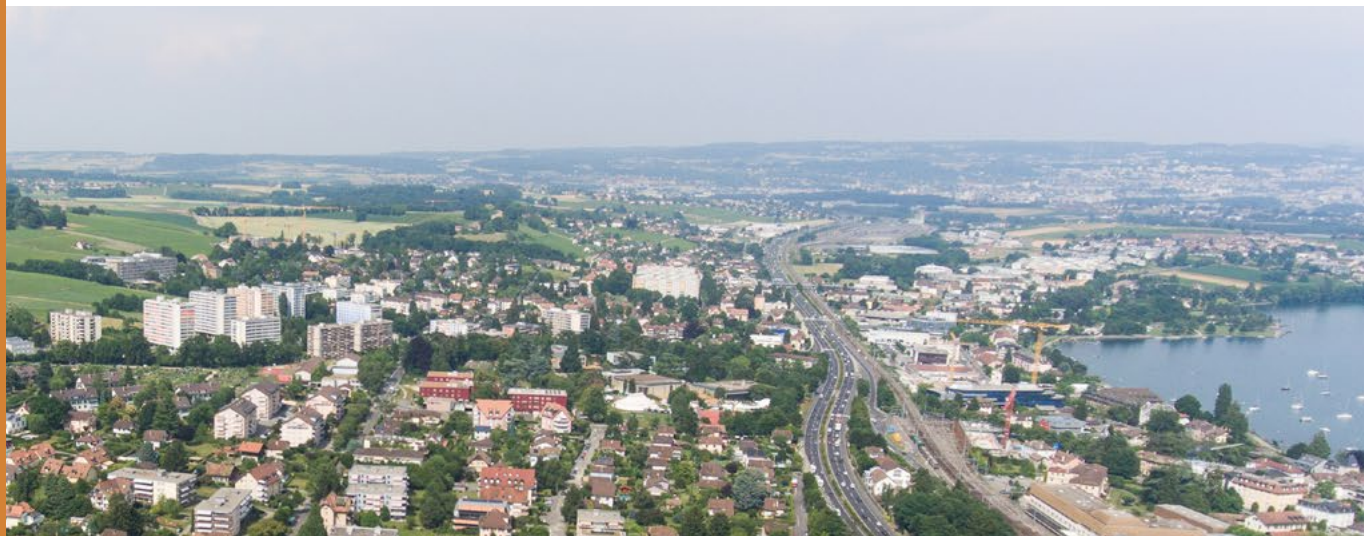
Budget 2022

Fonctionnement

Le budget de fonctionnement se monte à CHF 647'000.-. Il sert à couvrir les frais annuels pour le fonctionnement du bureau technique. Il est financé par les communes au prorata de leur population et le Canton participe à hauteur de CHF 128'385.-.

Études

Les études font l'objet d'un budget à part. Celui-ci est financé par les communes, au prorata de leur population. Le Canton participe également financièrement à certaines études. Les études suivantes ont été inscrites au budget 2022 :

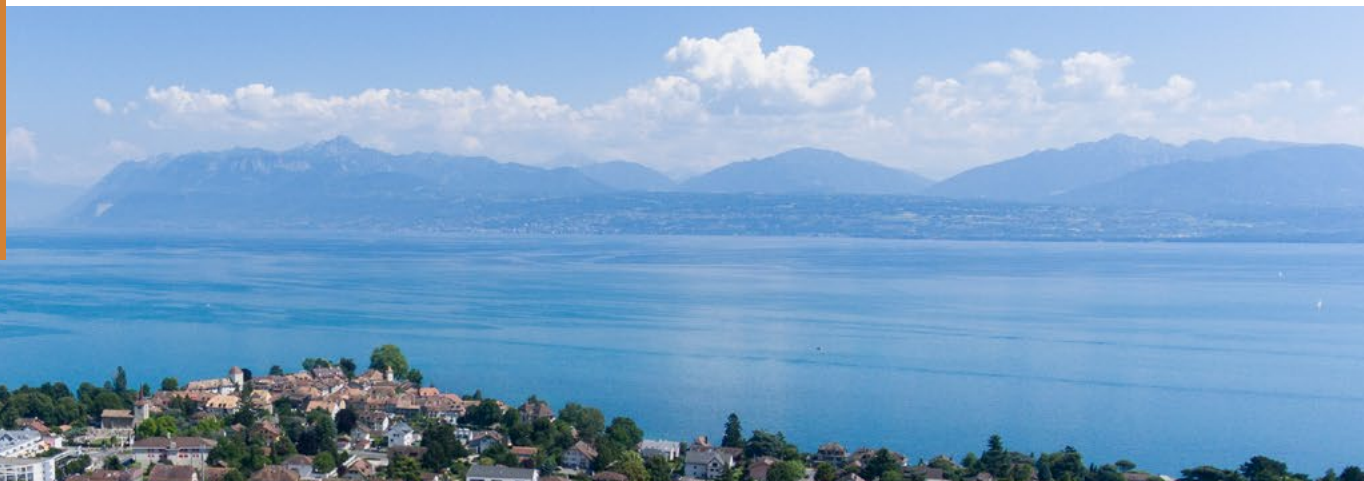


Mobilité	Financement des études mobilité 2022 par les réserves.	
Urbanisation	• Plan d'actions Urbanisation	40'000 CHF
Environnement	• Biodiversité, agriculture, qualité des sols et énergie	90'000 CHF
Communication	• Actions de communication	15'000 CHF
Veille stratégique	• Observatoire territorial	10'000 CHF
Région Morges	• Programme législature transition écologique	20'000 CHF
PALM	• Participation aux études	28'000 CHF
Total		203'000 CHF

Comptes 2022

Fonctionnement

Les comptes de fonctionnement présentent un excédent de charges de CHF 30'359.24.



Études

	Solde au 31.12.2021	Recettes 2022	Dont part. communes	Dépenses 2022	Solde au 31.12.2022
Mobilité	307'991.07	10'153.40	-	59'497.76	258'646.71
Urbanisation	119'730.94	110'221.90	60'000.05	167'751.75	62'201.09
Environnement	132'175.42	105'387.75	90'000.00	128'320.56	109'242.61
Communication	23'228.85	15'000.00	15'000.00	25'658.90	12'569.95
Veille territoriale	20'854.56	10'000.00	10'000.00	5'815.60	25'038.96
Comptages	33'233.45	-	-	7'499.80	25'733.65
PALM	37'232.80	28'000.00	28'000.00	11'274.37	53'958.43
Total	674'447.09	278'763.05	203'000.05	405'818.74	547'391.40

Région Morges
Rue Dr Yersin 1
1110 Morges

021 546 85 13
info@regionmorges.ch

www.regionmorges.ch



Denges



Echandens



Echichens



Lonay



Lully



Lussy-sur-
Morges



Morges



Préverenges



Saint-Prex



Tolochenaz